Exercice 2005 - Budget annexe du Service Déchets - Affectation partielle des résultats de l'exercice 2004 en application de la nomenclature M4

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'instruction M4, conforme au plan comptable général révisé de 1982, est applicable aux établissements publics locaux à caractère industriel commercial. Cette instruction M4 est donc appliquée à la Ville de Besançon depuis le 1^{er} janvier 1999 pour son service des Déchets.

Cette instruction stipule notamment que les résultats d'exploitation de l'exercice écoulé des services publics industriels et commerciaux gérés en régie sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

En ce qui concerne le résultat de la section d'investissement qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget, il fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2004 du budget annexe du service Déchets sont les suivants :

Section d'investissement

- résultat des réalisations 2004	428 278,55 €
- solde des restes à réaliser 2004	- 504 618,00 €
	- 76 339.45 €

Le programme d'investissement 2004 fait apparaître au 31 décembre 2004 un besoin d'autofinancement de 76 339,45 € arrondi à 76 400 € qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de 2004.

Section d'exploitation

Résultat d'exploitation du budget 2003 déduction faite de la part affectée	
à l'investissement 2004 : 1 408 207,95 € - 1 401 500 €	6 707,95 €
- résultat d'exploitation du budget 2004	1 032 143,28 €
Excédent de clôture 2003	1 038 851,23 €

Le Conseil Municipal est invité à affecter par décision modificative au budget de l'exercice courant du budget annexe du service Déchets une partie de l'excédent mentionné ci-dessus à la couverture des opérations suivantes :

 10 68 : Réserves facultatives - exercice 2004 autofinancement du programme d'investissement 2004 : 	76 400,00 €
- Autofinancement complémentaire du programme d'investissement 2005	
. 16 1641 95022 32000 : emprunts en euros - Déchets urbains	28 252,00 €
Remboursement du capital restant dû sur emprunt DEXIA n° 2001.9 après échéance du 01/09/2005 pour un montant de	28 251,91 €
. 16 1641 95057 32000 : emprunts en euros - Aménagement de points de dépôts pour un montant de	89 757,00 €
Remboursement du capital restant dû sur emprunt CE n° 98009 après échéance du 25/11/2005 pour un montant de	6 068,73 €

Remboursement du capital restant dû sur emprunt DEXIA n°2002.26 après échéance du 01/12/2005 pour un montant de

83 688,08 €

A l'issue de ces affectations, l'excédent d'exploitation disponible du budget annexe du Service Déchets pour une affectation ultérieure s'élève à 844 442,23 €.

Budget Déchets - Résultat d'exécution du budget 2004

Déchets	Résultat à la clôture de l'exercice 2003 (1)	Part affectée à l'investissement 2004 (2)	Résultat de l'exercice 2004 (3)	Résultat de c	ôture 2004
Investissement	252 465,23		175 813,32	428 278,55	(1) + (3)
Exploitation	1 408 207,95	1 401 500,00	1 032 143,28	1 038 851,23	(1) - (2) + (3)
Total	1 660 673,18	1 401 500,00	1 207 956,60	1 467 129,78	

Résultat de l'exercice 2004

DÉCHETS		Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	Α	30 624 110,00	9 823 026,00	40 447 136,00
Titres de recettes émis	В	30 315 576,38	11 311 408,71	41 626 985,09
(y compris recettes rattachées à l'exercice)				
Réduction de titres	С	0,00	1 002 888,53	1 002 888,53
Recettes nettes	D = B - C	30 315 576,38	10 308 520,18	40 624 096,56
Restes à réaliser	E	0,00		0,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	F	30 807 946,00	9 773 269,00	40 581 215,00
Engagements	G	30 698 066,81	11 495 969,08	42 194 035,89
Mandats émis	Н	30 193 448,81	11 495 969,08	41 689 417,89
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)				
Annulation de mandats	1	53 685,75	2 219 592,18	2 273 277,93
Dépenses nettes	J = H-I	30 139 763,06	9 276 376,90	39 416 139,96
Dépenses engagées non mandatées	K = G-H	504 618,00		504 618,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Excédent	D-J	175 813,32	1 032 143,28	1 207 956,60
Déficit	J-D	ŕ	,	0,00
Restes à réaliser				
Excédent	E-K			
Déficit	K-E	- 504 618,00		- 504 618,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.